

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020 A 18 HEURES

Date de convocation : 09/09/2020  
Nombre de délégués présents : 25  
Titulaires : 20  
Suppléants : 5  
Votants : 28 (dont 8 pouvoirs)

L'An Deux Mille vingt, le dix-sept septembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'Hôtel d'Entreprises Innoprod d'Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie ROSE, Présidente.

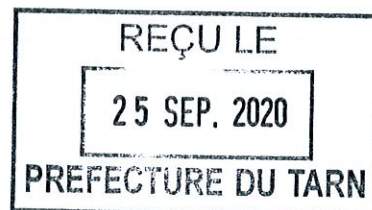
Présidait la séance : Monsieur Robert GAUTHIER, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory AVEROUS

**Membres présents votant :** Mesdames, Florence DURAND, Sandrine SANDRAL, Michèle SAUNAL, Elisabeth CLAVERIE, Sarah LAURENS, Isabelle CALMET, Isabelle SOULET, Messieurs, Patrick CARAYON, Bernard LAFON, Gérard PUECH, Grégory AVEROUS, Jean-Michel BOAT, Didier BUONGIORNO, Jean-Marc FARRE, Robert GAUTHIER, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-François ROCHEDREUX, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE

**Membres présents non-votant :** Messieurs, Jacky MIQUEL, Jean-Marc SOULAGES, Gérard FABRE

**Membres excusés :** Madame, Anne-Marie ROSE (pouvoir à Joël LOUP), Messieurs, Jean-Louis PUECH (pouvoir à Gérard PUECH), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Marc VENZAL (pouvoir à Sarah LAURENS), Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Pierre CALVIGNAC (pouvoir à Isabelle CALMET), Jean-Paul CHAMAYOU (pouvoir à Serge BOURREL), Henri VIAULES (pouvoir à Jean-Luc CANTALOUBE), Bruno BOUSQUET, Thierry DUFOUR



## N°02/2020 : ELECTION DU PRESIDENT

**Monsieur Robert GAUTHIER, doyen d'âge de l'assemblée, rapporteur,**

Les conditions et modalités de fonctionnement du déroulement de cette séance sont régies par le code général des collectivités territoriales (articles L 5211-2, L 2122-4 à L 2122-10, L 2122-12 et LO.2122-4-2).

En application de ces articles, le comité syndical élit son président parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Nul ne peut être élu président s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus.

Je vous propose donc de procéder à l'élection du président dans les conditions précitées.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,**

**ENTENDU le présent exposé,**

**ARES AVOIR PROCEDE AU VOTE A BULLETINS SECRETS ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ELIT Madame Elisabeth CLAVERIE, présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois.**

### RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice : 32  
Suffrages exprimés : 28  
Pouvoir(s) : 8  
Majorité absolue : 15  
Votes favorables : 28  
Votes défavorables : 0  
Nuls : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le :  
Et publication ou notification  
Du :

Fait et délibéré  
Le 17 septembre 2020  
Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE SEANCE, DOYEN D'AGE

MONSIEUR ROBERT GAUTHIER

